



Luxembourg, le 16 mai 2025

Communiqué

Sven Clement, député du Parti Pirate, a remporté un procès contre le Ministère de la Santé. Le Tribunal administratif a décidé qu'il a le droit de consulter les contrats d'achat pour les vaccins COVID-19 que le gouvernement a signés pendant la pandémie. Le Ministère avait retenu ces documents en prétendant qu'ils étaient secrets.

C'est avec grande satisfaction que nous accueillons le jugement du Tribunal administratif. Le Tribunal a décidé que les députés ont le droit de consulter les contrats d'achat pour les vaccins COVID-19 que le gouvernement a signés pendant la pandémie.

Ce jugement n'est pas seulement une victoire personnelle, mais surtout un renforcement de notre démocratie parlementaire. Le Tribunal confirme clairement que le droit des députés à l'information découle directement de leur mandat en tant que représentants élus du peuple et est directement basé sur la Constitution, qui définit le Luxembourg comme une démocratie parlementaire.

Après que le Ministère de la Santé avait initialement prétendu que le Luxembourg n'avait pas conclu ses propres contrats d'achat avec les fabricants de vaccins COVID-19, il s'est avéré que l'État luxembourgeois avait bien signé de tels contrats. Le gouvernement a ensuite argumenté que les députés ne pouvaient pas voir ces documents en raison de prétendues clauses de confidentialité. Les contrats entre le gouvernement et les entreprises privées qui s'étendent sur plusieurs années doivent être approuvés par la Chambre, et donc par la loi, pour s'assurer que les contrats sont conformes à la Constitution luxembourgeoise.

Ce jugement s'appuie sur ledit « Arrêt Clement », qui a renforcé il y a 4 ans, dans le contexte des contrats avec le Groupe RTL, les droits de contrôle du Parlement et a conduit à d'importantes modifications du règlement de la Chambre et de la Constitution luxembourgeoise. Les juges ont souligné cette fois qu'il s'agit d'un arrêt de principe qui doit être respecté.

Il est inacceptable que le gouvernement continue d'essayer de retenir des documents importants au Parlement et que, par ce blocage, des dizaines de milliers d'euros d'argent des contribuables soient gaspillés en procès. En tant que représentants élus du peuple, c'est notre devoir de contrôler le gouvernement et d'obtenir des informations transparentes sur les dépenses publiques.



www.piraten.lu

Le gouvernement a maintenant la possibilité de faire appel de ce jugement, ce qui prouverait cependant comment il se positionne réellement vis-à-vis de la transparence et du contrôle par le Parlement.

La transparence n'est pas un luxe, mais une condition fondamentale pour une démocratie fonctionnelle, et c'est précisément pour cela que je continuerai à m'engager.



CLEMENT Sven
Deputéierten

